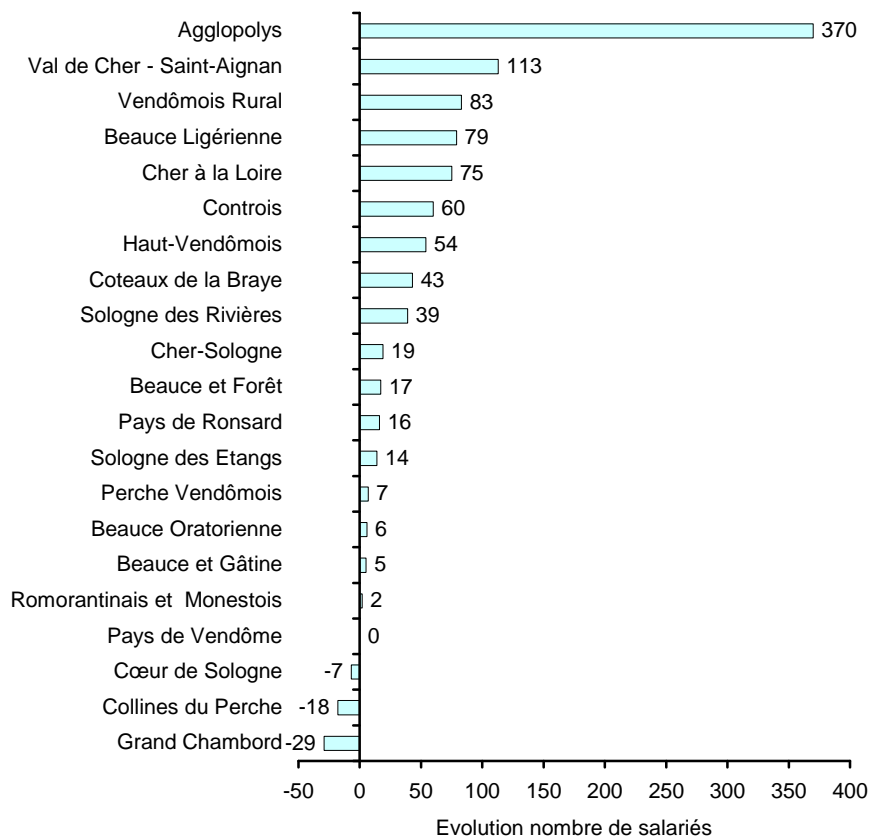


L'emploi salarié privé

Evolution de l'emploi salarié privé de la construction entre 2000 et 2010

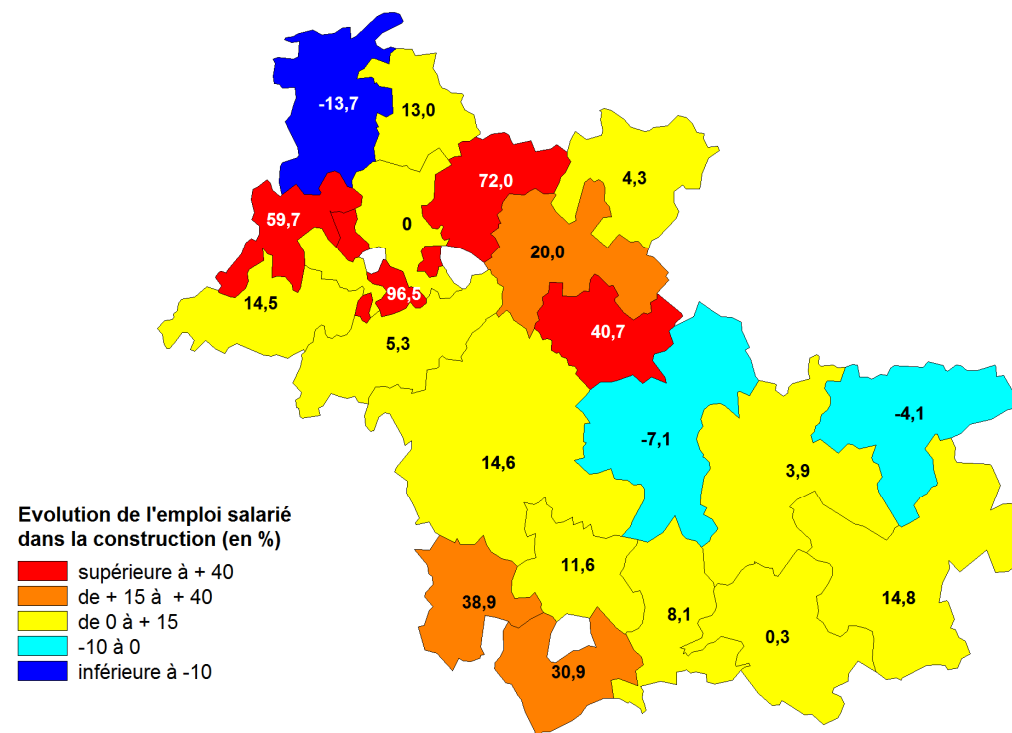
par communauté de communes



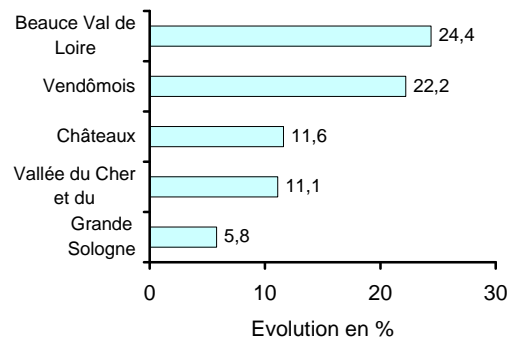
Le champ de l'UNEDIC s'étend à l'ensemble des établissements du secteur privé industriel et commercial, employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont donc exclus de ce champ l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements, les établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (qui relèvent de la MSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle. Les effectifs recensés sont ceux présents dans l'établissement au 31 décembre, quels que soient le temps de travail et le statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée).

D'après source : Pôle Emploi 2000 - 2010 (données provisoires) et Observatoire

par communauté de communes



par pays



par territoire

